



Bruxelles, le 19 mars 2026

CM 2086/26

COAFR
CFSP/PESC
CSDP/PSDC
DEVGEN
MIGR
GLOBAL GATEWAY
ACP
POLCOM
COMER
CLIMA
DIGIT
ENER
COHAFA
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: coafr@consilium.europa.eu

Tél./Fax: n/a

Objet: Dialogue ministériel Nigéria-UE (23 mars 2026, Abuja) - Projet de communiqué conjoint
– Résultat de la procédure écrite

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 2085/26 du 18 mars 2026 a été clôturée le 19 mars 2026 à 14 heures et que toutes les délégations ont marqué leur accord pour:

- approuver le projet de communiqué conjoint sur le dialogue ministériel Nigéria-UE, dont le texte figure dans le document ST 7398/26;
- convenir que, si l'instrument non contraignant devait nécessiter des ajustements supplémentaires, il pourrait être adapté en conséquence, à condition que ces modifications n'aient pas d'incidence sur le fond ou la finalité du texte.

Dès lors, le communiqué conjoint susmentionné est approuvé par le Conseil.

La déclaration de la Hongrie figure à l'annexe de la présente CM.

La déclaration susmentionnée figurera dans le relevé des actes adoptés selon la procédure écrite en tant que déclaration destinée à être inscrite au procès-verbal du Conseil, conformément au troisième alinéa de l'article 12, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil.

Déclaration nationale de la Hongrie sur la déclaration conjointe du huitième dialogue ministériel UE-Nigeria

Dans un esprit de compromis et de solidarité, la Hongrie ne s'oppose pas à l'adoption de la déclaration conjointe du huitième dialogue ministériel UE-Nigeria (tenu à Abuja, le 23 mars 2026).

La Hongrie ne considérera pas le texte relatif à l'Ukraine figurant au point 6 comme une politique arrêtée par l'Union; ce texte ne doit donc pas être reproduit, dans les documents futurs de l'UE, en tant que texte ayant fait l'objet d'un accord.
